

Atelier d'études PILLOSIO

134, rue Hoche
93100 MONTREUIL

A l'attention de Monsieur PILLOSIO

N/Réf. : DIREM/DSDP/MCS/2003259

Objet : Validation mât rabattable
**MR 3000-A, MR 3000-B, MR 3000-C,
MR 3000-D, HT 4000**

Paris la Défense, le 17 Juillet 2003

Monsieur,

Après analyse de vos dossiers techniques et la validation de votre prototype lors de notre visite du 16 Juillet 2003, le Département Méthodes Contrats et Spécifications de la Direction Support Déploiement et Patrimoine a vérifié la conformité de support d'antennes rabattable et notamment :

A votre cahier des charges du mât rabattable défini selon les brevets N° F 02 01196 du 16/01/2002 et F 02 12083 du 16/09/2002

La validation du bureau de contrôle NORISKO n° 30 743.6 du 07 Mai 2003

Nous avons le plaisir de vous informer que vos supports d'antennes mâts rabattable sont validés par CEGETEL et seront prochainement inscrits sur notre liste des "produits homologués".

Nous nous réservons le droit de vérifier ultérieurement, sur site ou dans vos unités de production, la qualité des mâts qui seront déployés pour CEGETEL et de retirer notre agrément en cas de non-respect de nos directives, et des règlements en vigueur (normes, décrets, DTU...) ou de non-conformité que nous n'aurions pas pu déceler lors de l'analyse de vos dossiers.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.


Philippe SARRAND
Branche Réseaux & Systèmes
DSDP - Méthodes, Contrats et Spécifications

CC : P. MONTEL – M. FILLATRE – C. SCOLAN – M. WALLAS – E. DUJARDIN – S. BRASSE – E. SAMBAIN – D. PERRIERE – P. LAGARDE – V. ANTUNES – F. CORNATON – C. DUBOIN-BIDET – B. LEMAREC – F. FERSTER – H. DOMANGE – Ch. BAGOT – T. BONIZEC – Ch. AUPETIT – Th. REBECK – X. FROMAGET – JM TREHIN – G. SENGIER – J.M. JOUNIN – S. CHARLES – P. BARRAS – C. MOUREAUX – J. ESCRIBE